

CONDITIONS ET DROITS D'INSCRIPTION

Conditions : Être titulaire du baccalauréat ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires).

Droits : L'inscription pour l'année universitaire est de 170€*, montant auquel il faut rajouter 92€* de CVEC à régler au Crous.

*Montants donnés à titre indicatif pour l'année universitaire 2021-2022

SUIVRE LA PROCÉDURE DE PARCOURSUP AU SEIN DE VOTRE LYCÉE

Pour tout renseignement concernant Parcoursup, veuillez contacter votre lycée.

Pour plus d'informations : www.parcoursup.fr

OBTENIR UNE ATTESTATION D'AQUITTEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVE)

Avant de débuter votre inscription universitaire en ligne, vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du Crous sur cvec.etudiant.gouv.fr, pour un montant unique de 92 €. Un numéro vous sera communiqué à l'issue du paiement. Il vous sera nécessaire pour réaliser votre inscription universitaire.

S'INSCRIRE À UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Toute l'inscription universitaire se fait par internet, sur univ-cotedazur.fr

La procédure est dématérialisée, paiement et dépôt des pièces justificatives inclus.

Elle se déroule à partir de la mi-juillet, dès les résultats du bac.

À la suite de cette inscription, vous serez contacté par le service de la scolarité pour récupérer votre carte d'étudiant.

Votre certificat de scolarité est téléchargeable et imprimable sur votre espace personnel créé lors de votre inscription.



Adresse

Faculté de médecine de Nice
28 avenue de Valombrose
Nice Cedex 2

Contacts :

www.medecine.univ-cotedazur.com

[FacMedecine](#) [UCASante](#) [UCA santé](#) [medecine_unicotedazur](#)



Les études de santé
MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE,
PHARMACIE, MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

medecine.univ-cotedazur.com

Comment accéder

AUX ÉTUDES DE SANTÉ ?



Vous souhaitez vous diriger vers des études en santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou masso-kinésithérapie) ? L'accès est possible en choisissant l'un des parcours proposés. Ces parcours permettent d'accéder en une, deux ou trois années à l'une des cinq filières de santé.

COMMENT FAIRE ?

Choisir une licence avec un parcours qui intègre des unités d'enseignements (UE) santé. L'entrée en 2^{ème} année de santé est sélective. En fonction des notes obtenues, et du seuil défini par le jury, vous êtes :

- Directement admis en 2^{ème} année de la filière de santé.
- Admissible à l'oral pour la ou les filières sur lesquelles vous avez candidaté.
- Ajourné.
- Si vous êtes ajourné à l'oral, vous ne pourrez pas poursuivre les études de santé. Vous êtes néanmoins admis en 2^{ème} année de votre licence correspondant à l'option disciplinaire que vous avez choisie et validée.

SI VOUS N'ÊTES PAS REÇU (EN FONCTION DES NOTES)

Vous pourrez retenter une deuxième candidature en MMOPK après au moins une année supplémentaire validée (en Las 2 ou Las 3 par exemple).



La formation
EN 1^{ÈRE} ANNÉE : LAS

STRUCTURE

| | UE | UE | UE | UE | UE |
|------------|---------------------------|------------------------|------------------------|-------|---------------|
| SEMESTRE 1 | Compétences transversales | Parcours disciplinaire | Santé | Santé | Santé |
| SEMESTRE 2 | Compétences transversales | Parcours disciplinaire | Parcours disciplinaire | Santé | Filière MMOPK |

Les licences accès santé offrent plusieurs parcours de réussite dès la première année. Il est important de choisir votre LAS en fonction de vos centres d'intérêts afin d'avoir les meilleures chances de réussite et de permettre une poursuite d'études en cas d'échec à la sélection en santé.